



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

FAITS DE MATCHS

PROCES-VERBAL N° 15 - MARS 2022 -

SECTION LOIS DU JEU

Réunion en visioconférence du : 24 Mars 2022

A : 18 H 30

Membres participants : M. Stéphane CERDAN, Responsable de la section « Lois du jeu »,
Mme Michèle LE BASTARD secrétaire de séance, MM. Joachim EVARISTO, Julien LEBARC et Frédéric ORTIZ.

Les décisions figurant au présent procès-verbal sont susceptibles de recours auprès de la commission départementale d'appel du DFSM dans un délai de 7 **jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de formes définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

DOSSIERS EXAMINÉS

MATCH n° 24338832: US GODERVILLAISE / US EPOUVILLE - U 13 Féminin - Départemental à 8 - Poule D 2 A - 5 mars 2022 à 14H 00

La rencontre a été arrêtée définitivement à la 12ème minute . Le score était de 0 à 0 :

- considérant qu'à la 12ème minute de jeu, une joueuse de l'US GODERVILLAISE s'est blessée gravement,
- considérant que ses partenaires, très choquées, n'ont pas été en mesure de poursuivre le match, ce qui a contraint l'arbitre à mettre fin définitivement la rencontre.

La Commission dit que l'arbitre a fait une juste application des lois du jeu et elle transmet le dossier à la Commission des compétitions féminine jeunes pour suite à donner.

MATCH n° 24315633 : STADE VALERIQUEAIS 1 / AJ CAULLE BOSC HARD 1 - U 13 - Départemental 2 - Poule B - 26 février 2022 à 14H 00

La rencontre a été arrêtée définitivement à la 28ème minute . Le score était de 0 à 0 :

- considérant qu'à la 28ème minute de jeu, le joueur n°1, M. Nohan FAUVEL, de l'AJ CAULLE BOSC HARD 1 s'est blessé gravement,
- considérant que ses partenaires, très choqués, n'ont pas été en mesure de poursuivre le match, ce qui a contraint l'arbitre à mettre fin définitivement la rencontre.



La Commission dit que l'arbitre a fait une juste application des lois du jeu et elle transmet le dossier à la Commission des compétitions masculines jeunes pour suite à donner.

La Secrétaire de séance

Le Responsable de la section Lois du jeu

Mme Michèle LE BASTARD

M. Stéphane CERDAN